

INDUSTRIES  
MINÉRALES

UNICEM  
*entreprises  
engagées*

**NOS ENTREPRISES  
S'ENGAGENT POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
ET LA RSE**



## QUI SOMMES- NOUS ?

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries qui extraient et produisent les matériaux minéraux nécessaires aux secteurs de la construction et des travaux publics.

L'association **UNICEM entreprises engagées (UEE)** pilote les démarches de progrès de la profession : Cap environnement et le Label RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Elle compte environ 1700 sites adhérents, dont **plus de 1300 au Label RSE**.

## QUE SONT LES **DÉMARCHES DE PROGRÈS CAP ENVIRONNEMENT ET LABEL RSE ?**

Des **démarches volontaires sectorielles** permettant aux **entreprises de toutes tailles** de progresser et valoriser leurs bonnes pratiques.

- **Cap environnement** cible les enjeux environnementaux et se concentre sur l'accompagnement des professionnels de l'industrie extractive et de valorisation. Les adhérents à Cap environnement représentent **40%** de la production nationale de granulats.
- **Le Label RSE**, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques ; il est destiné à tous les producteurs de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi -BPE-, granulats, pierres naturelles...). Les adhérents au Label RSE représentent **38%** de la production de granulats et **51%** de la production de BPE en France.



## CAP ENVIRONNEMENT ET LE LABEL RSE UNICEM ENTREPRISES ENGAGÉES **EN PRATIQUE**

**Cap environnement** est une **démarche de progrès, appliquée site par site, dédiée aux industries extractives et de valorisation** : granulats, roches ornementales, recyclage, valorisation des matériaux inertes. Elle prévoit un accompagnement individuel par un auditeur conseil externe.

Le **Label RSE** permet à toute entreprise du secteur, quelle que soit sa taille, de **s'approprier les enjeux de la RSE, d'évaluer sa maturité, de progresser et valoriser ses actions**. Son référentiel s'appuie sur la norme ISO 26000 et comprend 36 thématiques regroupées en 5 axes : Gouvernance, Capital humain, Environnement, Clients consommateurs fournisseurs, Ancrage local. Cette démarche, qui s'applique à l'échelle de l'entreprise, inclut une évaluation réalisée par un organisme tiers indépendant (OTI).

Une procédure de labellisation en 3 étapes :

- Une **autoévaluation** ;
- Une **évaluation des pratiques par un OTI**, au siège de l'entreprise et sur un échantillon représentatif de sites. En fonction de la note attribuée, l'entreprise obtient un label de niveau « engagement », « progrès », « maturité » ou « exemplarité ».
- Un **comité d'évaluation** valide le niveau attribué par l'OTI pour une durée de 3 ans.

## QUELS SONT LES AVANTAGES DU LABEL RSE ?

Le label RSE UEE est :

- **Robuste** : validé par l'Afnor et retenu pour intégrer l'expérimentation de la plateforme RSE sur les labels sectoriels RSE
- **Pragmatique et sectoriel** : adapté aux enjeux du métier
- **Évalué** par des organismes tiers indépendants
- **Reconnu** : notamment de la part d'un grand donneur d'ordre SNCF RESEAU et par le réseau des labels RSE leaders en Europe [Responsibility Europe](#).

### VERS TOUJOURS PLUS DE RECONNAISSANCE

Parmi ses instances, UEE réunit chaque année un **comité des parties prenantes** qui est **associé à toutes les décisions importantes de l'association**. Il comprend notamment des représentants des pouvoirs publics, des associations, des think tanks, des partenaires sociaux et institutionnels, des donneurs d'ordre, des entreprises, et des membres de la profession.

L'UNICEM et l'association UNICEM entreprises engagées assurent la promotion du Label RSE de la profession, qui répond à l'ensemble des exigences requises dans le domaine des labels sectoriels. L'organisation professionnelle demande ainsi la reconnaissance des **entreprises engagées par les donneurs d'ordre publics et privés impliqués dans la construction et l'aménagement du territoire**.



---

## COMMENT SE TRADUIT L'ENGAGEMENT D'UNE ENTREPRISE LABELLISÉE ?

Une entreprise labellisée :

- se fixe des **objectifs** et les mesure à l'aide d'**indicateurs**,
- met en place un **plan d'action** relatif à la RSE.

Ces actions peuvent notamment porter sur :

- le dialogue avec ses parties prenantes,
  - la maîtrise de ses impacts environnementaux (notamment bruit, poussières, eau, énergie),
  - des actions pour la sécurité, la santé et la qualité de vie au travail de ses salariés,
  - une contribution au développement local et à l'aménagement durable du territoire,
  - des achats responsables en achetant des produits locaux ou écologiques
  - etc.
-



Unicem entreprises engagées,  
une démarche certifiée ISO 9001



Membre du réseau



[unicem-entreprisesengagees@unicem.fr](mailto:unicem-entreprisesengagees@unicem.fr)

Tél : 01 44 01 47 83

